

CDMT



C.D.M.T. Postes

B.P. 537

Maison des Syndicats
97206 Fort de France Cedex

Tél : 06.96.00.16.16

Fax : 05 24 84 25 04

<http://cdmt-postes.wifeo.com>

DIRECTION DE LA POSTE DE MARTINIQUE
CABINET

2 JUIN 2009

ARRIVEE N°

Mr Jean-Luc KOZAR
Directeur de la POSTE de la Martinique

Vu l'Arrêt du Conseil d'Etat du 15 Mai 2009,
Vu l'annulation de l'accord-cadre du 27 Janvier 2006
Vu l'annulation de l'instruction du 24 Mars 2006

Le Syndicat CDMT-POSTES de la Martinique vous demande de mettre à sa disposition au plus tôt, tous les moyens prévus pour le libre exercice de sa Liberté syndicale dans tous les bureaux et services de la POSTE en Martinique comme le prévoit l'Arrêt du Conseil d'Etat du 15 Mai 2009.

En priorité, nous vous demandons :

- La rédaction d'une note à tous vos services et bureaux du département indiquant les nouvelles dispositions prises suite à l'arrêt du Conseil d'Etat.
- Notre quota d'Autorisations Spéciales d'Absences annuel à l'échelle Départementale (**Notez que le Syndicat CDMT POSTES est affilié à la Centrale CDMT, 2^{ème} Syndicat aux dernières élections des prud'hommes**).
- De remettre à notre disposition dans tout les bureaux de POSTES et services de la POSTE en Martinique, les panneaux syndicaux dédiés CDMT

Recevez Monsieur le Directeur, nos syndicales salutations.

Fort de France le, 02 Juin 2009

**Le Secrétaire Général
Hervé PINTO**